



Règlement d'ordre intérieur

↳ Préliminaire

Education et formation ne peuvent se concevoir sans contraintes.

L'inscription dans l'école implique l'acceptation du présent règlement qui reprend les DROITS mais aussi les DEVOIRS de chacun.

L'équipe éducative (Pouvoir organisateur, direction, enseignants, membres du centre P.M.S., personnel d'entretien, gardiennes), les parents et les élèves veilleront au plein épanouissement de quiconque fréquente l'école par des mesures assurant une qualité et une sécurité satisfaisantes de l'environnement scolaire.

L'école communiquera aux parents et aux élèves le projet pédagogique de l'établissement. Elle mettra tout en œuvre pour répondre aux besoins de chacun, dans la mesure de ses possibilités.

(guidance efficace, soutien des enfants en difficultés momentanées)

✍ Inscriptions

En primaire : peut être prise jusqu'au 1^{er} jour ouvrable du mois de septembre ; pour des cas exceptionnels, jusqu'au 30 septembre ; et en cas de changement de domicile, à n'importe quelle période de l'année. Le nombre d'élèves inscrits ne peut toutefois dépasser la capacité d'accueil de l'établissement.

En maternelle : peut être reçue toute l'année s'il s'agit d'une première scolarisation de l'enfant.

Dans les 2 cas, à partir du 1^{er} octobre, aucun changement d'école ne peut avoir lieu sans raison valable.

↳ Cours philosophique : Le choix entre le cours de religion ou de morale non confessionnelle se fait à partir de la 1^{ère} année primaire. Il ne peut être modifié qu'entre le 1^{er} et le 15 septembre de l'année scolaire.

↳ Changement d'adresse : Tout changement d'adresse durant l'année scolaire doit être signalé à la direction et nécessite une composition de ménage délivrée par la nouvelle commune d'habitation.

↳ Absences :

- Pour les maternelles : en règle générale, il ne faut pas fournir un certificat médical.

SAUF : ☞ lorsque l'enfant effectue une année supplémentaire et a atteint l'âge de scolarité obligatoire.

☞ lorsque l'enfant est atteint d'une maladie contagieuse.

- Pour les primaires : un certificat est obligatoire à partir du 3^{ème} jour d'absence. Seul un certificat couvrant une absence pour maladie est reconnu par la vérificatrice ! (Aucun motif familial ne peut être évoqué par le médecin.)

Les parents sont tenus de signaler les cas de contagion : voir feuille détaillant ces maladies, distribuée en début d'année par le centre de santé dont l'école dépend.

Pour une absence de moins de 3 jours, un mot des parents est nécessaire. Un événement familial est accepté avec un justificatif parental ; il revêt un caractère exceptionnel : mariage, décès, communion, fête laïque ... d'un membre de la famille.

✍ Mise en ordre des cours : dès que possible après l'absence.

Pour toute absence sans raisons médicales, les enfants devront avec l'aide de leurs parents remettre leurs cours en ordre.

↳ Sorties

En cas de sortie de l'élève en dehors des heures d'encadrement, une demande circonstanciée des parents doit être écrite dans le journal de classe : un parent vient chercher l'enfant à la porte de la classe.

Ces sorties sont exceptionnelles : visite chez un spécialiste ...

Un document est à remplir en début d'année pour tous les enfants qui retournent seuls à la maison.

☺ Accueil

Garderies : de 7h15 ⇨ 8h15 pour les primaires
⇨ 8h35 pour les maternelles
de 15h30 ⇨ 18h00 pour tous

Coût : 1 € par jour pour le 1^{er} enfant
0,50 € par jour pour le second enfant
0,25 € par jour pour le 3^{ème} enfant
gratuit pour le 4^{ème} enfant

La garderie du matin est gratuite à partir de 8h00.

Tout enfant déposé avant 8h15 doit aller à la garderie et ne peut en aucun cas traîner dans la cour.

Une attestation fiscale sera délivrée durant le second trimestre pour tout enfant de moins de 12 ans dont les parents perçoivent des revenus professionnels.



Garderie de midi : 0,25 € par jour et par enfant.



En maternelles

L'accueil se fait dans les classes. Les parents qui le désirent, déposent leur enfant entre 8h35 et 8h50 et s'entretiennent brièvement avec l'enseignante. De plus amples explications nécessitent un rendez-vous : l'institutrice est là pour la surveillance de tous les petits et ne sait l'assumer si vous la retenez.

D'autre part, nous visons l'autonomie des enfants : aussi est-il préférable que les parents ne rentrent pas en classe chaque jour.

A 8h50, les activités commencent et les parents sont priés de quitter l'école.



En primaire

A partir de 8h15, les parents déposent les enfants au grillage.

Cela devrait permettre une meilleure surveillance de la cour : trop d'adultes dans la cour nuit à une surveillance correcte.

Pour la sécurité de vos enfants, veillez à toujours bien refermer le grillage.

Les rangs se forment à 8h30 : tous les enfants sont tenus d'être présents à cette heure précise. Les retards perturbent tous les élèves et seront donc dès la rentrée notés dans le bulletin.

Retardataires : il faut un motif valable noté dans le journal de classe.

➤ Horaires : 8h30 ⇨ 12h05
13h30 ⇨ 15h15

➤ Critères de réussite : L'enfant doit obtenir 60 % au total pour passer dans la classe supérieure . En cas de résultats insuffisants, l'avis du conseil de classe sera décisif.

➤ Le cours d'éducation physique est obligatoire. Le règlement propre à ce cours est distribué en annexe.

➤ Contrôles : Ils doivent être corrigés par l'enfant et signés par les parents.

➤ Le journal de classe :

Lien primordial : il doit être paraphé chaque jour.

➤ La farde d'avis :

Les feuilles seront numérotées et devront être signées .

Elles resteront dans la farde distribuée par la direction en début d'année.

Les publicités seront enlevées au fur et à mesure pour éviter une surcharge.

➤ Exclusions : Peut être exclu tout élève qui par son comportement porte atteinte à l'intégrité physique ou morale d'un membre du personnel ou d'un autre élève. De même s'il compromet l'organisation et la bonne marche de l'établissement.

Les modalités du décret du 24 juillet 1997 seront mises en application.

Les piercings et les tatouages sont interdits.

Les gsm ne peuvent être utilisés en classe.

Une tenue correcte est exigée : jeans et pantalons portés de manière décente
T-shirt et pull de longueur raisonnable de manière à ne pas exhiber le ventre.

Aucune tenue de plage ne sera autorisée !



Assurance

Tous les élèves régulièrement inscrits sont assurés pour toutes les activités scolaires. (lors des sorties, des classes de dépaysement, des compétitions sportives, lors de leur trajet le plus direct vers l'école , ...)

Lorsqu'un enfant est blessé, vous recevez une déclaration d'accident que vous faites remplir au verso par le médecin. Ensuite, vous remettez le document signé à l'enseignant de votre enfant. Il est envoyé à Ethias via la commune.

Vous recevrez une carte de leur part portant un numéro de dossier. A partir de ce moment, vous communiquez les factures ou autre directement à Ethias en mentionnant votre numéro, et ce sans plus passer par l'école.

Déprédations :

Du matériel ou des bâtiments scolaires :remboursement pour les déprédations volontaires par le responsable ou sa famille.

L'équipe éducative décline toute responsabilité en cas de vol, déprédation d'objets ou vêtements des élèves. L'éducation civique et pédagogique sont les objectifs des enseignants ; mais les parents sont responsables de l'éducation de leurs enfants.

Règlement de la garderie :

L'enfant qui fréquente la garderie est tenu au respect des personnes et du matériel. Il doit ranger les jeux avant de quitter l'endroit.

Extra-scolaire :

Les cours de néerlandais et d'anglais organisés après les cours, concernent les élèves de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} année primaire.(sous réserve du nombre d'inscrits)

Le cours de diction dépend de l'académie de musique.(dès la 1^{ère} année)

Ces différents cours débutent au début du mois d'octobre, leur coût reste à définir.



Visites pédagogiques et voyages scolaires :

Ils sont en rapport avec le projet d'établissement.

Les enfants partent avec leur enseignant.

Certains élèves peuvent en être exclus. (voir exclusions)

Semaine scientifique en 3^{ème} & 4^{ème} année :

Une semaine complète est consacrée à la découverte des sciences durant le 1^{er} trimestre. Les enfants visitent différents sites scientifiques mais rentrent chaque jour à la maison. Le financement de cette semaine est pris en charge en grande partie par l'école dans le cadre du projet d'établissement.



Classe de neige 6^{ème} primaire



Si , pour une raison valable, un enfant ne peut y participer, celui-ci doit être régulièrement présent à l'école dans une autre classe.

Une épargne mensuelle à l'école est possible.

Les partenaires de l'école

↳ Bibliothèque communale

Ce service est gratuit. Chaque mois, les enfants se rendent à la bibliothèque communale et y empruntent des livres qui devront être restitués en bon état le mois suivant.



↳ Promotion de la santé à l'école (P.S.E.)



Inspection médicale obligatoire et gratuite. Le centre est situé à Morlanwelz.

↳ Centre Psycho-Médico-Social (P.M.S.)

Aide psychologique, logopédique. Leur avis est obligatoire pour tout maintien en 3^{ème} maternelle ou demande d'une 8^{ème} année primaire.

Les documents concernant ces centres vous parviennent en début d'année